

1919-09-22 (Année 10,
Numéro 3228)

I . 1919-09-22 (Année 10, Numéro 3228). 1919-09-22.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

La remise de la croix
de la Légion d'honneur
à la ville de Longwy.

NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL PARVIENT AUX PORTES DE FIUME

EXCELSIOR

10^e Année. — N° 3.228. — 15 centimes. — Étranger : 20 centimes.

Paris : L'Éclair, Imprimeur.

« Le plus court croquis n'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON

30, rue d'Ulm, Paris.

LUNDI
22
SEPTEMBRE
1919

Le mérite de la plu-
part de nos actions
dépend de la manière
dont elles sont faites.
L. CHESTERFIELD.

A FIUME, OU D'ANNUNZIO ASSURE SA RÉSISTANCE EN VUE DE L'INVESTISSEMENT



LE CONTRE-TORPILLEUR "STOCCO", QUI A AMENÉ L'AMIRAL CASANOVA

L'investissement de Fiume, par terre et par mer, est terminé. D'Annunzio, toujours souffrant, annonce que la ville a des vivres pour trois mois et qu'elle tiendra. Ses troupes s'élèvent à 10.000 hommes, et il a dû refuser de nouveaux volontaires. Nous publions ici la photographie du contre-torpilleur "Stocco".



LE PALAIS DU GOUVERNEMENT, OU FUT DETENU L'AMIRAL

sur lequel arriva à Fiume l'amiral Casanova, venu en conciliateur. Obligé de débarquer, l'amiral fut conduit au palais du gouvernement, que l'on voit à droite. Il y demeura enfermé et gardé à vue jusqu'au lendemain matin, tandis que d'Annunzio prenait le commandement suprême de la flotte de Fiume.

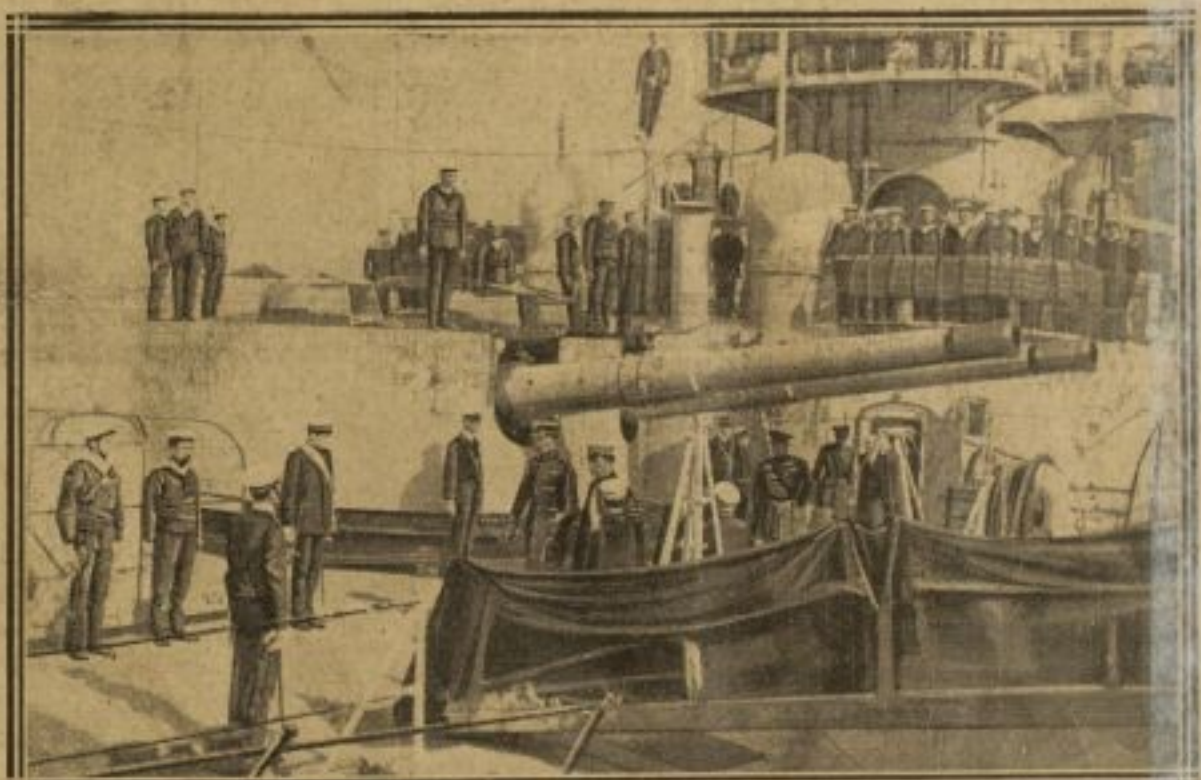
LE PRÉSIDENT WILSON EN TOURNÉE AUX ÉTATS-UNIS



M. ET M^{me} WILSON ACCLAMÉS PAR LES HABITANTS DE COLOMBUS, DANS L'OHIO

Devant l'opposition faite à la ratification du traité de paix par le sénat, à Washington, le président Wilson a décidé d'expliquer, lui-même, ce traité dans une série de discours, et il effectue actuellement une grande tournée à travers les villes des États-Unis. Le voici traversant les rues de Colombus, dans l'Ohio.

LE ROI ALBERT I^{er} VISITE UN CROISEUR ITALIEN



LE SOUVERAIN A BORD DU "PERUCCIO", DANS LE PORT D'ANVERS

Le croiseur italien "Peruccio" ayant fait escale dans le port d'Anvers, le roi des Belges est venu spécialement de Bruxelles pour le visiter. Reçu à bord par le commandant Cantu, il a parcouru tout le navire et a passé en revue les cadets de l'Académie navale, qui formaient le carré d'honneur sur le pont.

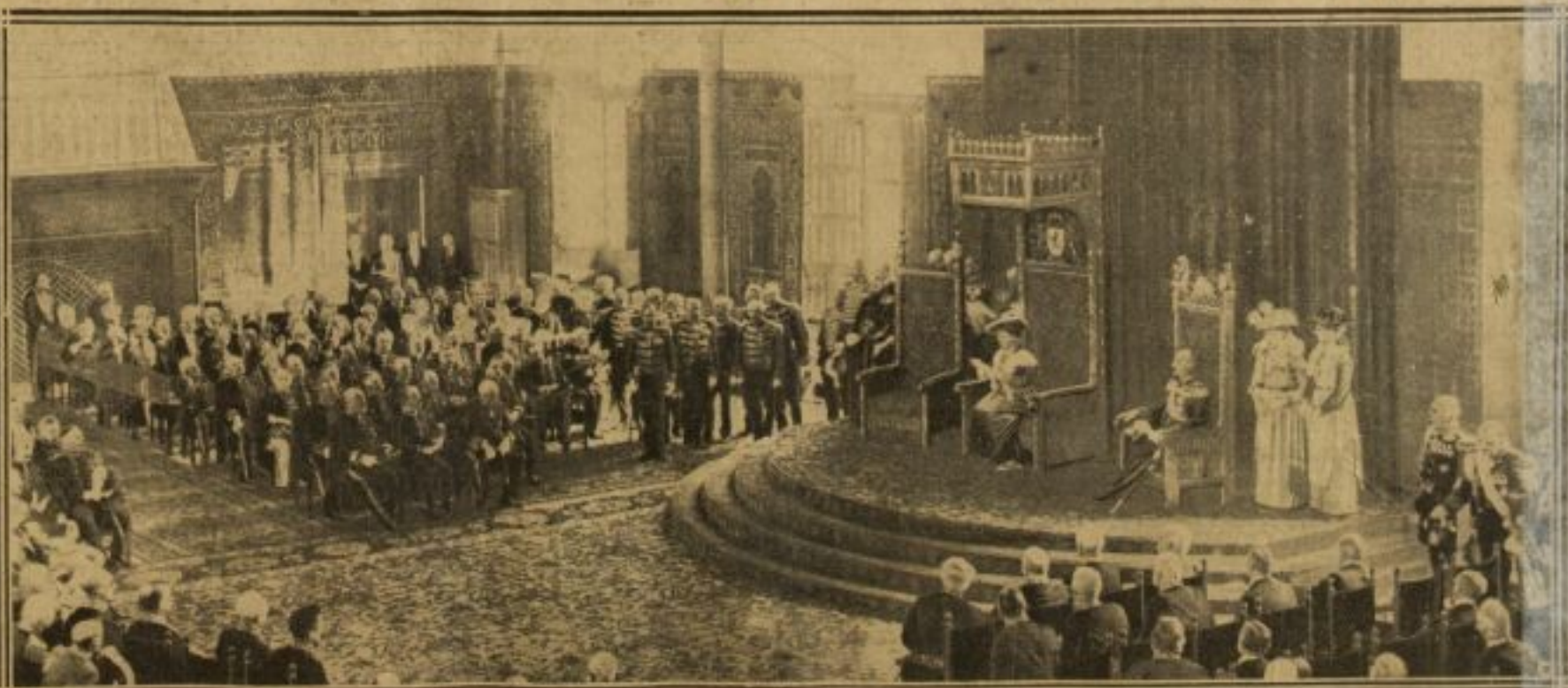
LE MARÉCHAL ALLENBY CHEZ SA MÈRE



LE BRILLANT SOLDAT PROMENANT SA MÈRE

L'heureux chef du corps expéditionnaire de Palestine vient d'arriver à Felixstowe, en Angleterre, où habite sa vieille maman, âgée de plus de quatre-vingt-huit ans.

LA RÉOUVERTURE DU PARLEMENT NÉERLANDAIS A LA HAYE



LA REINE WILHELMINE PRÉSIDE L'ASSEMBLÉE, AYANT À SA GAUCHE LE PRINCE CONSORT

Le Parlement néerlandais, qui ne s'était pas réuni depuis la guerre, vient de faire sa réouverture à La Haye, sous la présidence de la reine Wilhelmine. Le siège inoccupé, à la droite de la souveraine, est réservé à la reine mère. D'importantes questions de politique extérieure préoccupent actuellement le gouvernement néerlandais, notamment en ce qui concerne le voisinage de la Belgique, la situation économique des Indes néerlandaises et l'extradition de Guillaume II.

